



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.441/5*



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

6 juin 2017
Original : anglais

17^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable

Athènes (Grèce), 4-6 juillet 2017

Point 5 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 - Bonnes pratiques et défis rencontrés

Plan de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD 2016-2025)

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

ONU Environnement/PAM
Athènes, 2017

* Reissued for technical reasons on 27 June 2017.

Introduction : Contexte

1. La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD 2016-2025) a été préparée et adoptée par la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) par le biais d'un processus hautement inclusif. Elle a été adoptée par les Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral méditerranéen (Convention de Barcelone) lors de leur 19^e Réunion ordinaire (CdP 19 à Athènes, Grèce, février 2016), en tant que document intégratif stratégique pour toutes les parties prenantes et les partenaires pour traduire l'Agenda 2030 pour le développement durable (Agenda 2030) et ses objectifs de développement durable (ODD) aux niveaux régional, sous-régional et national (Décision IG.22/2).
2. Cette proposition de plan, telle que fournie dans le présent document, vise à promouvoir et faciliter la mise en œuvre et le suivi de la SMDD 2016-2025. La proposition se base sur le Chapitre 3 de la Stratégie, qui souligne que la mise en œuvre est un processus collectif : bien que facilité par le système PAM, c'est la participation et le rôle actif de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements nationaux, qui joueront un rôle décisif dans sa réalisation. La SMDD 2016-2025 met en exergue le rôle important du système PAM, qui contient le Secrétariat et les Composantes de l'ONU Environnement/PAM-Convention de Barcelone – à savoir, les Centres d'activités régionales (CAR) et le MED POL – ainsi que de la CMDD pour assurer la supervision et l'orientation relatives à la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025.
3. La SMDD 2016-2025 énumère les éléments suivants comme outils essentiels pour sa mise en œuvre:
 - a) Le Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée (Protocole GIZC) ;
 - b) La Feuille de route pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée (Feuille de route EcAp) ;
 - c) Le Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO) ;
 - d) Le Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée (PA CPD) ;
 - e) Le Programme d'action stratégique des activités régionales et nationales pour traiter de la question de la pollution terrestre ;
 - f) Le Plan régional sur les déchets marins ;
 - g) Le Plan d'action offshore ;
 - h) Le Programme-cadre régional sur l'adaptation au changement climatique pour les régions marines et côtières (RCCAF) ;
 - i) Les programmes d'action de l'Union pour la Méditerranée (UpM);
 - j) La Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable (SMEDD).
4. En plus de ces outils essentiels pour la mise en œuvre, la SMDD 2016-2025 indique que le système PAM fournira l'appui aux Parties contractantes pour la mise en œuvre de la Stratégie. Cet appui peut comprendre les orientations techniques, la coordination des actions de mise en œuvre et les processus de suivi, ainsi qu'une plateforme pour l'échange des informations, des expériences et des synergies pertinentes développées au niveau régional ou sous-régional.
5. Le présent document a été préparé par le Secrétariat et révisé par le Comité de pilotage de la CMDD lors de sa 18^e réunion (Athènes, Grèce, 18 et 19 janvier 2017). Il présente dans un premier temps les objectifs du processus de mise en œuvre et de suivi de la SMDD, fournit ensuite les domaines prioritaires pour la mise en œuvre (initiatives phares et cibles). Enfin, il propose une liste d'actions et un projet de plan de travail qui seront plus amplement définis par les membres de la CMDD lors de leur 17^{ème} réunion.

Objectifs du processus de suivi de la SMDD

6. Le processus de mise en œuvre et de suivi de la SMDD 2016-2025 devrait avoir pour but de :
- a) sensibiliser les parties prenantes et les charger de la réalisation concernant la Stratégie ;
 - b) identifier les mécanismes optimum pour la participation des cadres institutionnels nationaux responsables du développement durable dans la mise en œuvre des actions de la Stratégie au niveau national ;
 - c) recueillir les données de base et actualisées sur le suivi des indicateurs relatifs à toutes les actions de la SMDD 2016-2025, la formulation d'une base de données de suivi, ainsi qu'un Tableau de bord du développement durable en Méditerranée avec un ensemble d'indicateurs renseignés ;
 - d) explorer une variété d'outils et de processus qui peuvent être utilisés pour la mise en œuvre de la Stratégie ;
 - e) rapporter sur l'avancement de la mise en œuvre et le suivi de la SMDD 2016-2025 à la CMDD et aux Parties contractantes tous les deux ans, créant des synergies avec d'autres mécanismes existants de développement durable et les systèmes de suivi au niveau régional et mondial ; et,
 - f) garantir la mise en œuvre réussie de la Stratégie et de l'Agenda 2030 et ses ODD au niveau régional, sous-régional et national.

Domaines prioritaires de mise en œuvre

La SMDD 2016-2025 contient deux types d'actions prioritaires : celles relatives aux cibles et celles relatives aux initiatives phares, qui doivent recevoir une attention spécifique dans le processus de mise en œuvre. La liste des cibles est présentée dans le Tableau 1.

Tableau 1: Cibles de la SMDD 2016-2025

Objectif de la SMDD 2016-2025	Action de la SMDD 2016-2025	Cible
1. Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières	1.1.1. Renforcer la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et d'autres instruments de politiques régionales par une meilleure hiérarchisation et une gestion basée sur les résultats au travers des ministères disposant de portefeuilles et de budgets environnementaux et dotés d'organismes d'exécution.	D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international, compte tenu des informations scientifiques disponibles les plus fiables (14.5) ²
	1.2.5. Protéger la pêche méditerranéenne en s'assurant que tous les stocks de pêche sont pêchés de manière efficace et durable.	D'ici 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices exécuter des plans de gestion de données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir une production durable maximale compte tenu des caractéristiques biologiques (14.4)

² Les chiffres entre parenthèses renvoient aux cibles de la dernière version de la proposition finale pour le Sommet des Nations Unies de septembre 2015 qui a adopté l'Agenda 2030 de développement durable.

Objectif de la SMDD 2016-2025	Action de la SMDD 2016-2025	Cible
2. Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural	2.1.1. S'assurer que les mesures réglementaires soient mises en place pour conserver la biodiversité et les systèmes écosystémiques conformément aux engagements internationaux et régionaux	Prendre des mesures urgentes et significatives pour réduire la dégradation et la fragmentation des habitats naturels, stopper la perte de biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction, ainsi que prendre d'autres mesures si besoin d'ici à 2030 (15.5)
3. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables	3.2.1. Renforcer la gouvernance urbaine par l'établissement de mécanismes de communication et de participation pour rehausser l'implication et l'engagement des parties prenantes urbaines dans la prise de décision	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable and et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays (11.3)
	3.4.1. Mettre en œuvre des solutions innovantes, intégrées et durables de gestion des déchets, conformément à la hiérarchie des déchets suivante : prévention, réduction, réutilisation, tri, recyclage, récupération, élimination	D'ici à 2030, réduire de manière significative la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation (12.5)
5. Transition vers une économie verte et bleue	5.6.5. Intégrer les principes de durabilité dans les marchés publics aux échelles nationale et locale	D'ici à 2025, la majorité des pays méditerranéens sont engagés dans des programmes de marchés publics verts ou durables
6. Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable	6.2.3. Encourager l'adoption et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement	D'ici à 2025, deux tiers des pays méditerranéens ont accédé à la Convention d'Aarhus

7. En outre, la liste des initiatives phares de la SMDD 2016-2025 est fournie dans le Tableau 2, elle est accompagnée de propositions préliminaires d'acteurs principaux qui peuvent contribuer de façon significative à leur mise en œuvre, d'un calendrier indicatif, ainsi que des liens de chaque initiative phare avec les cibles de la SMDD 2016-2025.

Tableau 2 : Initiatives phares de la SMDD 2016-2025

N°	Initiative phare	Principaux acteurs	Calendrier indicatif	Liens avec les cibles de la SMDD 2016-2025
1.1.10.	Fonds régional d'affectation spéciale pour les aires marines protégées méditerranéennes	Secrétariat (CAR/ASP), Parties contractantes, membres de la CMDD, réseau MedPAN, Bureau d'appui et de coordination du Fonds mondial pour la nature (WWF MedPO), UICN-Med	2016-2019	D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles
2.3.5.	« Liste verte » (Congrès mondial des parcs de l'UICN)	UICN-Med, Comités nationaux de l'UICN, Secrétariat (CAR/ASP), CMDD	À partir de 2016	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et

				prévenir leur extinction, prendre d'autres mesures au besoin d'ici à 2030
3.1.9.	Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'Environnement	Secrétariat, membres de la CMDD (comme MedCités, CGLU, l'Association pour l'Agenda 21 local et italien), les partenaires PAM, les autorités locales (villes côtières)	À partir de 2016	N/D
3.2.5.	Ensemble d'outils urbains durables pour la Méditerranée	Secrétariat, CMDD, Partenaires PAM, institutions régionales et internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, autorités de planifications, société civile, secteur privé	2016-2020	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays
3.4.5.	Évaluations régionales des solutions pour atteindre une réduction des déchets	Secrétariat (CAR/ASP), membres de la CMDD, institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile, secteur privé	À partir de 2018	D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
4.1.9.	Interface régionale science-politique relative aux changements climatiques	Secrétariat, membres de la CMDD, institutions régionales et internationales, réseaux universitaires (comme le MedECC), agences gouvernementales spécialisées (comme l'ADEME), société civile, gouvernements nationaux	2016-2020	N/D
5.4.5.	Prix des entreprises méditerranéennes	Secrétariat, Membres de la CMDD, institutions régionales, gouvernements nationaux	2016-2020	N/D
5.6.5.	Principes de durabilité dans les marchés publics aux échelles nationale et locale	Gouvernements nationaux, autorités locales	2016-2025	D'ici à 2025, la majorité des pays méditerranéens sont engagés dans des programmes de marchés publics verts ou durables
6.2.3.	Adoption et mise en œuvre de la Convention d'Aarhus	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2016-2020	D'ici à 2025, deux tiers des pays méditerranéens ont accédé à la Convention d'Aarhus
6.3.5.	Renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et	Secrétariat, membres de la CMDD, institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités,	2016-2020	N/D

	accords relatifs à l'environnement, y compris les EIE et les ESE	société civile, secteur privé		
6.5.5.	Système d'information intégré et accessible au public pour les pays méditerranéens sur l'état de l'environnement	Secrétariat, institutions régionales (comme l'AEE), gouvernements nationaux, société civile, universités, secteur privé	2016-2025	N/D

Actions de mise en œuvre et de suivi de la SMDD 2016-2025 - Plan de travail

8. Un projet de plan de travail pour le processus de mise en œuvre et de suivi de la SMDD 2016-2025 est fourni dans le Tableau 3. Les actions présentées dans le Tableau 3 et basées sur le Chapitre 3 de la SMDD 2016-2025 sont proposées pour atteindre les objectifs du plan de mise en œuvre et de suivi. La mise en œuvre est en cours pour plusieurs actions (voir le document UNEP(DEPI)/MED WG.441/3 *État d'avancement des travaux réalisés depuis la 16^e réunion de la CMDD*).

9. Le plan de travail sera plus amplement élaboré à la suite de la 17^e réunion de la CMDD, où les membres de la CMDD seront invités à partager leurs efforts et actions concernant la mise en œuvre et le suivi de la SMDD 2016-2025. Par la suite, le Secrétariat étoffera le tableau suivant avec des renseignements pertinents fournis par les membres de la CMDD.

Tableau 3 : Projet de plan de travail pour le processus de mise en œuvre et de suivi de la SMDD 2016-2025

Orientations stratégiques pour la mise en œuvre et le suivi	Actions	Acteurs principaux ³	Exercice biennal					État d'avancement/progrès
			2016-2017	2018-2019	2020-2021	2022-2023	2024-2025	
Structures de mise en œuvre	Assurer de façon appropriée une large participation des organisations compétentes en matière de gestion du développement durable au niveau national, à travers la mise en place de commissions, conseils, forums et réseaux pour le développement durable (en accord avec l'Action 7.1.1 de la SMDD 2016-2025)	Gouvernements nationaux, Secrétariat, CMDD						Suivant l'annexe II de la décision IG.22/17 de la CdP 19, le test pilote du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) vise à engager un dialogue entre des pays méditerranéens volontaires pour un processus d'amélioration et d'apprentissage mutuels sur les Stratégies nationales pour le développement durable (SNDD). Le SIMPEER est un outil incitatif pour permettre l'examen des SNDD en accord avec la SMDD 2016-2025 et en tant que contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD.
	Renforcer les ressources pour le Développement durable au Secrétariat du PNUE/PAM-Convention de Barcelone (en accord avec l'Action 7.1.2.)	Secrétariat, institutions financières internationales (IFI)						Documents d'information UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.4 et Inf.5. Spécialiste de la gestion des programmes socio-économiques et de développement durable. Programme de travail et budget PAM.
	Elargissement de la CMDD pour garantir une plus large participation avec une implication accrue des parties prenantes, qui est essentielle dans la Décision IG.22/17 de la CdP 19 sur la Réforme de la CMDD (en accord avec l'Action 7.1.3)	Comité de pilotage de la CMDD, Secrétariat						Mise en œuvre de la décision IG.22/17 relative à la réforme de la CMDD.
	Améliorer la visibilité de la CMDD, en particulier dans le système des Nations Unies, (en accord avec l'Action 7.1.4)	CMDD, Secrétariat						Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER). SMDD 2016-2025 publiée et téléchargeable en ligne (Secrétariat-Plan Bleu/CAR, PNUE/DTIE, UNESCO). Événements parallèles de la COP 21 et de la COP 22 de la CCNUCC à Paris (France) et à Marrakech (Maroc).

³ S'appuient principalement sur les contributions PAM et seront ajustés et complétés par les membres de la CMDD lors de leur 17^e réunion ; à considérer comme un état de référence.

								Réunions du Groupe d'experts de l'UpM et du Groupe de travail sur l'environnement et les changements climatiques (WGECC), du 13 au 16 mars 2017 à Barcelone (Espagne). Conférence des parties prenantes « Vers une Initiative pour le développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale », le 2 février 2017 à Barcelone (Espagne). UpM – CE. Conférence internationale « Quelles solutions pour la Méditerranée ? », le 23 février 2017 à Paris (France). Programme Interreg MED 2014-2020 (projets horizontaux et modulaires impliquant les CAR). École d'été sur les ODD (Marseille, France, du 8 au 13 juillet 2016). <u>Publications/communications :</u> PNUE, 2015, Blue Economy: Sharing Success Stories to Inspire Change. <i>The Green Economy Principles within the Mediterranean Strategy for Sustainable Development</i>. GRID-Arendal. <i>Delivering the MSSD 2016-2025 through a highly inclusive process to translate the 2030 Agenda and its SDGs at the regional level</i>, communication présentée lors de l'événement parallèle organisé par l'ONU Environnement à New York le 4 avril 2017 en marge de la 3^e Commission préparatoire sur la Biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ). <i>Adoption of the MSSD 2016-2025: Investing in environmental sustainability to achieve social and economic development</i>, dans la WatchLetter N° 37 du CIHEAM, septembre 2016. <i>Realising Cross-Sectoral Regional Oceans Governance Summary of case studies on regional cross-sectoral institutional cooperation and policy coherence</i>. UN Environment Regional Seas Reports and Studies No. 199 Plus d'informations sont disponibles dans le document de travail UNEP(DEPI)/MED WG.441/3 (État d'avancement des travaux réalisés depuis la 16^e réunion de la CMDD).
	Promouvoir l'échange de bonnes pratiques et la mise en réseau à travers la CMDD et, au cas où le financement est disponible, créer le mécanisme spécifique	CMDD, Secrétariat						Réunions de la CMDD, SIMPEER, liens avec le processus des Examens nationaux volontaires au titre du HLPF.

	pour l'échange des bonnes pratiques entre les Parties contractantes et les Principaux groupes de parties prenantes (en accord avec l'Action 7.1.5)							
Processus régional de mise en œuvre et de suivi	Allouer les ressources nécessaires pour conduire la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (en accord avec l'Action 7.2.1)	Comité de pilotage de la CMDD, Secrétariat, Parties contractantes						Programme de travail et budget PAM : Tableau de bord du développement durable en Méditerranée, SIMPEER, feuille de route Med2050, Interface science-politique (MedECC).
	Préparer un plan de mise en œuvre de la Stratégie (en accord avec l'Action 7.2.2)	Comité de pilotage de la CMDD, Secrétariat, CMDD						Le présent document.
	Préparer les lignes directrices pour les pays pour adapter la Stratégie aux contextes nationaux et entreprendre les mesures de renforcement des capacités (en accord avec l'Action 7.2.3)	CMDD, Secrétariat						Processus SIMPEER à poursuivre.
	Entreprendre une évaluation participative de la Stratégie à moyen terme sur la base des 5 premières années (en accord avec l'Action 7.2.4)	Secrétariat, CMDD, Partenaires PAM, Parties contractantes						
	Examiner la SMDD 2016-2025 en vue de formuler une nouvelle SMDD 2026-2035 (en accord avec l'Action 7.2.5)	Secrétariat, CMDD, Partenaires PAM, Parties contractantes						
Renforcer la capacité de financement	Établir un portefeuille de projets visant à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, et associer au portefeuille les ressources de financement	Secrétariat, Comité de pilotage de la CMDD, Parties contractantes,						Stratégie actualisée de mobilisation des ressources (en préparation) La France, Monaco et l'UpM soutiennent l'initiative MedECC. Partenariat entre l'Agence française de développement et le Plan Bleu/CAR.

	possibles. Cela devrait être associé à la stratégie globale de mobilisation des ressources actualisée de l'ONU Environnement/PAM-Convention de Barcelone (en préparation, pour adoption lors de la CdP 20)	institutions financières internationales (IFI)						Fondation MAVA.
	Organiser les ateliers de renforcement des capacités pour les Parties contractantes et les parties prenantes sur la mobilisation des ressources (en accord avec l'Action 7.3.2)	Secrétariat (principalement CAR/CPD), organisations régionales et internationales, CMDD, Partenaires PAM						Le CAR/CPD organise des événements « Green Start-ups Meet Investors » dans huit pays méditerranéens afin de faciliter la rencontre entre les entreprises vertes et les institutions financières intéressées. Les besoins financiers des entrepreneurs verts sont en train d'être cartographiés pour identifier les éventuels participants dans chaque pays. Les profils de plus de cent entreprises vertes et leurs besoins financiers ont déjà été dressés (en mai 2017). En outre, un Guide d'accès aux financements pour les entrepreneurs verts est en développement.
	Etablir une Facilité méditerranéenne d'investissement pour le développement durable (en accord avec l'Action 7.3.3)	Secrétariat (principalement CAR/CPD), CMDD, organisations régionales et internationales, gouvernements nationaux, Commission Européenne						Le CAR/CPD s'est associé avec la FEBEA pour la mise en place du Réseau d'investissement à impact vert. À ce jour, plus de 120 agents de financement sont engagés dans quatre pays, l'écosystème financier et l'intérêt des institutions de financement envers les investissements dans les entreprises vertes et éco-innovantes ont été étudiés. Avec le soutien de l'UpM, deux pays de plus seront inclus dans cet examen et la parution d'un rapport complet est prévue pour novembre 2017. En outre, un fonds d'investissement hybride, dont l'objectif est de soutenir le développement de start-ups vertes en Méditerranée, est en cours d'élaboration. Un premier test pilote pour la composante subvention du fonds « Switchers Fund » sera mis en place par la FEBEA et le CAR/CPD avec l'aimable soutien de l'OSCE.
	Entreprendre des actions pour encourager le secteur privé à s'engager avec la société civile et promouvoir une plus grande responsabilité sociale des entreprises (en accord avec l'Action 7.3.4), qui est similaire à l'Action 21 du Plan d'action CPD, Annexe 1 (Feuille de route de mise en œuvre)	Gouvernements locaux et nationaux, les autorités en charge de l'aménagement, secteur privé, société civile, Secrétariat						Programme SwitchMed (Secrétariat –CAR/CPD), une initiative qui soutient et met en relation les parties prenantes afin de renforcer les innovations sociales et écologiques en Méditerranée. SwitchMed fournit les outils pour soutenir les partenaires d'innovations sociales et écologiques pour établir des économies productives, circulaires et de partage en Méditerranée. EDILE (pour des investissements au service du développement économique local – ANIMA), reconnu par l'UpM : EDILE est une

		(principalement CAR/CPD), CMDD, Partenaires PAM						approche régionale visant à promouvoir l'investissement à impact local bénéfique sur les plans économique, social, environnemental et pour les communautés.
Suivre la Stratégie	Faciliter la fourniture d'un appui semestriel régulier des Parties contractantes et parties prenantes au Secrétariat pour fournir les données pour le suivi de la SMDD 2016-2025 (en accord avec l'Action 7.4.1)	Gouvernements nationaux, organisations régionales, Secrétariat						Réunions de la CMDD et de son Comité de pilotage. Réunions des Points focaux nationaux des CAR.
	Utiliser les réunions de la CMDD pour suivre la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 (en accord avec l'Action 7.4.2)	Comité de pilotage de la CMDD, CMDD, Secrétariat						Réunions de la CMDD et de son Comité de pilotage.
	Lien entre les systèmes de suivi de la Stratégie et les systèmes de données et d'information ONU Environnement/PAM-Convention de Barcelone (en accord avec l'Action 7.4.3)	Secrétariat, gouvernements nationaux, organisations régionales, CMDD						Tableau de bord du développement durable en Méditerranée (en cours) : Document de travail UNEP(DEPI)/MED WG.441/6 et document d'information UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.3. Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS). Le PAM et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) se sont convenus d'un plan de travail commun (2016-2021) pour établir ensemble une base de connaissances et une sensibilisation solides parmi les décideurs, la société civile, et plus largement le public, à propos de l'état de l'environnement marin et côtier en Méditerranée et de son développement durable.
	Mettre en place un tableau de bord des indicateurs de durabilité (en accord avec l'Action 7.4.4).	Secrétariat (CAR/Plan Bleu), Comité de pilotage de la CMDD, CMDD						Tableau de bord du développement durable en Méditerranée (en cours) : Document de travail UNEP(DEPI)/MED WG.441/6 et document d'information UNEP(DEPI)/MED WG.441/Inf.3.

